

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0154/PR/MEFPCP portant modification de l'Arrêté n° 2010-0064/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sise à Ali-Sabieh pour la création d'une usine de "Cimenterie".

n° 2010-0154/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

14 mars 2010

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2010

Date du numéro

15 mars 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des Membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 1er de l'Arrêté n°2010-0064/PR/MEFPCP, est modifié comme suit :Au lieu de :Il est affecté à titre onéreux à la Société ASHOURA une parcelle de terrain d'une superficie de 2,5 ha sise à Ali-Sabieh sur la rive gauche de l'Oued Dounyar. Lire :Il est affecté à titre onéreux à la Société ASHOURA une parcelle de terrain d'une superficie de 25 ha sise à Ali-Sabieh sur la rive gauche de l'Oued Dounyar.

Article 2

Tous les autres articles de l'Arrêté susmentionné restent inchangés.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH